



Compte-rendu C.A.P. n°4 du corps des Contrôleurs Séance du 17 mai 2019

Le 17 mai se tenait à la Direction Générale la 1^{ère} CAP de l'année des Contrôleurs de l'Insee. L'ordre du jour de la CAP traitait du recrutement au choix dans le corps des Contrôleurs, de l'avancement au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe.

Promotion au choix dans le corps des contrôleurs de l'Insee

Pour la promotion de C en B, sont proposables les adjoints administratifs appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 années de service public accomplis. Cette année, 438 agents étaient proposables (492 en 2018). L'administration a présenté aux élus en CAP une liste de 76 agents proposés à la promotion au choix dans le corps des contrôleurs par leur établissement respectif.

28 agents ont été promus (6 % des proposables comme l'année dernière). L'année passée, 30 agents avaient été promus, 46 en 2017 et 60 en 2016 !

La CFDT et la CFTC se sont abstenues dans la mesure où c'est le choix unique de la Direction.

PROPOSES 2019

Age au 01/01/2019 sexe	< 40 ans	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 ans et +	Total
FEMMES	7	3	11	9	14	15	0	59
HOMMES	4	3	3	2	2	3	0	17
TOTAL	11	6	14	11	16	18	0	76

PROMUS 2019

Age au 01/01/2019 sexe	< 40 ans	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 ans et +	Total
FEMMES	0	1	5	4	7	7	0	24
HOMMES	1	0	1	1	0	1	0	4
TOTAL	1	1	6	5	7	8	0	28

Liste des agents retenus par promotion au choix dans le corps des contrôleurs

<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/ressources-humaines/promotions-cap-ccp/resultats-des-cap-de-categorie-b.html>

Avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe au titre de l'année 2019

Pour 2019, la Direction modifie la répartition des 3 priorités suivantes en intervertissant les priorités d'évaluation et d'avancement.

36 agents ont bénéficié de l'avancement au grade de contrôleur de 1^{ère} classe à l'issue de cette CAP :

- 9 agents promus selon le critère d'âge (nés avant le 1^{er} juillet 1958 - limité à 25 % des postes),
- 18 agents promus, classés par ancienneté décroissante en catégorie B, puis par ancienneté décroissante de services publics (limité à 50 % des postes),
- 9 agents promus, classés selon les appréciations des années 2016 à 2018 (limité à 25 % des postes).

349 agents remplissant les conditions statutaires étaient proposables cette année. Les conditions statutaires sont les suivantes : être fonctionnaire, avoir au moins atteint le 6^{ème} échelon du 1^{er} grade et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs de catégorie B au plus tard le 31 décembre 2019.

La CFDT et la CFTC ont donné une contre-proposition moins défavorable pour les agents en fin de carrière. Celle-ci était basée sur 50 % priorité des retraits et 50 % priorité à l'ancienneté.

La CFDT et la CFTC se sont abstenues dans la mesure où 25 % des promotions sont au mérite.

Liste des agents retenus par tableau d'avancement

<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/ressources-humaines/promotions-cap-ccp/resultats-des-cap-de-categorie-b.html>

Vos représentants à la CAP

M Antony BARILLE élu CFDT, M Mickael CHION élu CFTC

M Thanh NGUYEN TU et Mme Alexandra PETIT élus CFDT

Mmes Nathalie BAILLY, Marielle BIGOT et Brigitte MILITZER expertes CFDT